



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1551-17

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1551-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE**

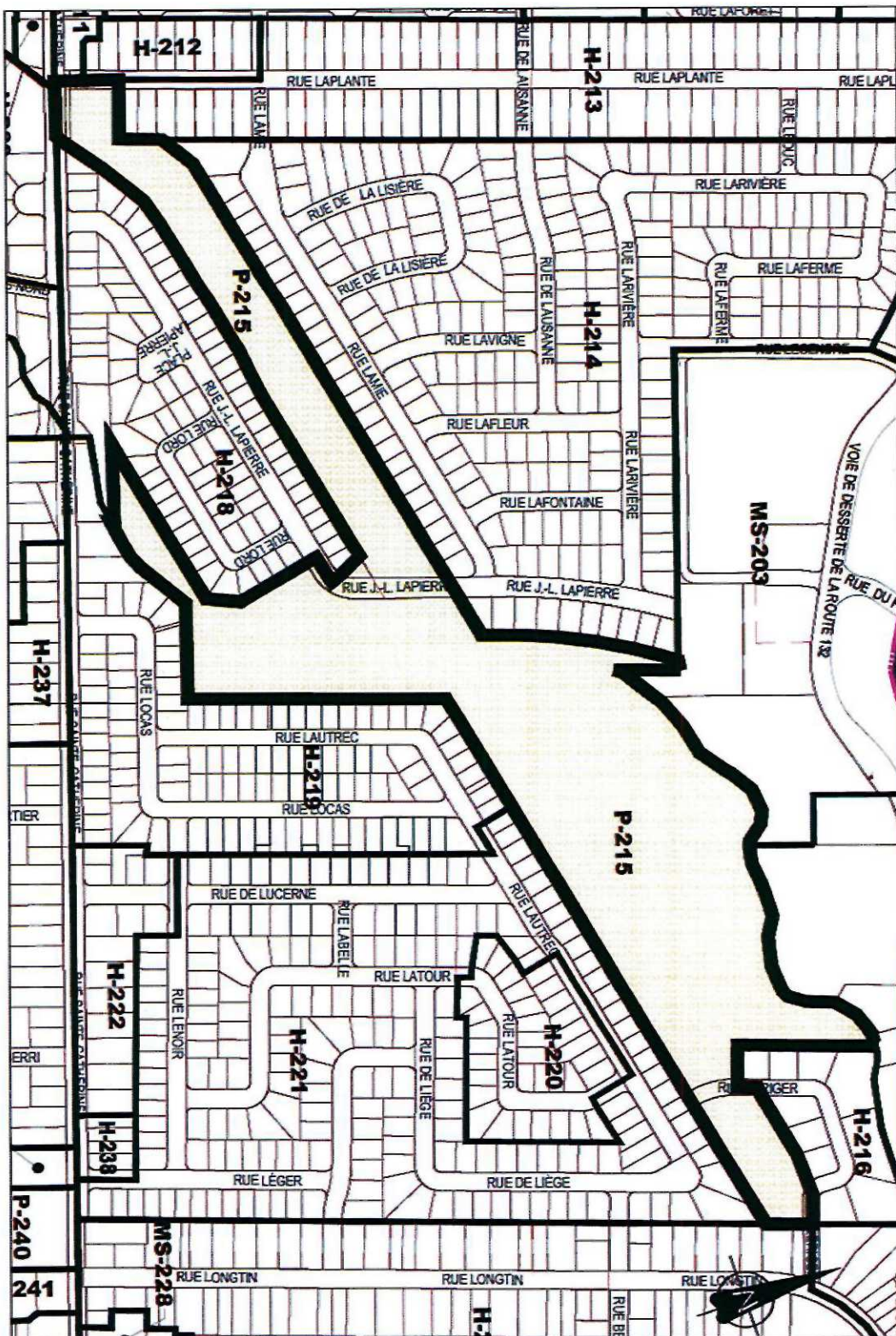
AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 13 juin 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1551-17 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter l'usage «Institutionnel et administratif P-2» comme usage permis dans la zone P-215.**

Ce projet de règlement a notamment pour objet :

- De modifier la grille des spécifications en annexe «B» du règlement de zonage numéro 1528-17 applicable à la zone P-215, par l'ajout de l'usage «Institutionnel et administratif P-2» et par l'ajout de la disposition particulière suivante :
 - (2) Voir l'article 89 du présent règlement concernant les particularités des installations d'intérêt métropolitaine.

Le présent projet de règlement concerne la zone P-215, laquelle est montrée au croquis ci-dessous :

zone concernée: P-215



Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le Conseil municipal le mardi, 11 juillet 2017 à 19h30, dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Saint-Constant, 147, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

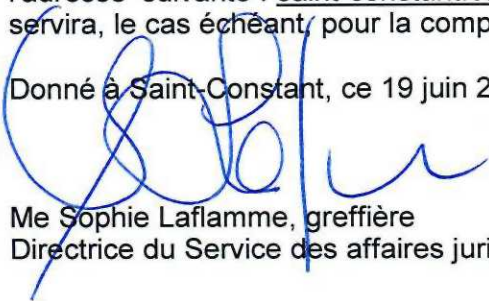
Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : saint-constant.ca . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 19 juin 2017.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Laflamme', written over the typed name and title.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe